

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS76

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« leur compétence »

les mots :

« leurs attributions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel